

## Cimetières Communaux

Chemin du Casséna (Cantenac) \*

Route de l'église (Margaux) \*

<h3>Concession de terrain</h3> <hr/> <p><b>1<sup>ère</sup> demande</b></p> <p><b>Case columbarium / Caveau cinéraire</b> (uniquement sur Cantenac) *</p> <p>Emplacement n° _____</p>
--

Je soussigné(e) (nom, prénom) \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

téléphone : \_\_\_\_\_ adresse mail : \_\_\_\_\_

sollicite l'attribution d'une concession de famille, collective ou individuelle <sup>(1)</sup> \*  
d'une superficie de 0,25 m<sup>2</sup> : 0,50 m x 0,50 m  
pour une durée de trente ans, à compter du \_\_\_\_\_, au tarif <sup>(2)</sup> de 750 €  
pour une case au columbarium / caveau cinéraire (uniquement sur Cantenac) \* comprenant <sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ urne(s).

Je prends l'engagement de :

- verser à la caisse du Receveur Municipal le prix de ladite concession suivant le tarif adopté par le Conseil Municipal.
- toujours maintenir la case au columbarium / caveau cinéraire (uniquement sur Cantenac) \* en complet état de propreté.

J'ai pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de l'emplacement. Si je m'oppose à la crémation des restes, je joins une attestation le précisant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

\* rayer la(les) mention(s) inutile(s)

<sup>(1)</sup> - **une concession de famille** (peuvent y être inhumés : concessionnaire, ascendants, descendants, alliés (tante, oncle, neveux...), enfants adoptifs, leurs conjoints et leurs enfants.

Le contrat de concession doit préciser que celle-ci a été acquise par M ou Mme... pour y fonder sa sépulture et celle de sa famille.

- **une concession collective** (destinée aux personnes désignées sur l'acte de concession, qu'elles soient ou non de la famille...)

- **une concession individuelle** (seule la personne mentionnée sur l'acte de concession pourra y être inhumée)

<sup>(2)</sup> **tarif au 01.01.2022** : forfait pour 30 ans

<sup>(3)</sup> maximum : 4 urnes de dimension standard